

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 51 (2004)

Heft: 4

Artikel: Une excellente collaboration entre le Canton et la Confédération

Autor: Schmid, Thierry / Bay, Pierre-Edouard De

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-369943>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Exercice de collaboration
PBC/Sapeurs-pompiers.



PHOTOS: SÉCURITÉ CIVILE GENÈVE

GENÈVE: COURS FÉDÉRAL PBC

Une excellente collaboration entre le Canton et la Confédération

Parallèlement à l'édition d'un manuel à l'usage du personnel de la protection des biens culturels (PBC), l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a élaboré un nouveau programme de formation pour les spécialistes de la PBC. Cette instruction se devait d'être testée avant d'être distribuée aux cantons.

En septembre 2003, dans le cadre d'un cours de base pour spécialistes de la PBC, le canton de Genève a autorisé cet ultime test. Afin de poursuivre son excellente collaboration avec l'OFPP, Genève a accueilli du 24 au 28 mai 2004 le cours fédéral de cadres pour chefs PBC.

**THIERRY SCHMID
ET PIERRE-EDOUARD DE BAY**

À Genève, la protection civile et l'inspection cantonale du feu sont réunies sous une direction commune, la Sécurité civile. Ainsi, les astreints de la protection civile et les sapeurs-pompiers sont formés par les mêmes instructeurs, favorisant ainsi l'esprit de coopération entre ces deux partenaires de la protection de la population.

Pour mener à bien les missions qui lui incombent en matière de PBC, Genève dispose d'un office cantonal pour la PBC intégré à la Sécurité civile et d'une commission pour la protection des biens culturels. Cette dernière, composée de huit membres, est présidée par le directeur de la Sécurité civile. Elle fixe les lignes directrices et définit les axes prioritaires.

Pour les plus de 270 biens culturels situés sur le canton (musées, églises, maisons particulières, etc.), la PBC conseille, aide et con-

trôle les Organisations de protection civile (OPC) dans l'accomplissement de leurs tâches liées à la protection des biens culturels. La PBC est également chargée de faire établir des planifications d'intervention par les OPC et de former les spécialistes PBC. Le microfilmage des archives historiques et des manuscrits les plus précieux, le développement, le contrôle et la conservation des microfilms sont effectués selon les normes strictes de la Confédération. Aujourd'hui, sur la base du 2^e protocole additionnel à la Convention de La Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé de 1999, le canton s'emploie à développer la collaboration, en temps de paix, entre la PBC et les sapeurs-pompiers.

Appui logistique

Le cours fédéral pour chefs PBC s'est déroulé avec l'appui logistique de la Sécurité civile qui a mis ses locaux, son terrain, ses

véhicules ainsi que du personnel à disposition de la Confédération.

Les différentes théories, données pour partie par des instructeurs de la Sécurité civile, ont été suivies par des exercices pratiques. Les places de travail organisées par Thierry Schmid et Gilles-Olivier Bron ont permis aux participants de se familiariser avec l'inventorisation et les déplacements d'archives municipales à la Commanderie de Compesières, d'établir des planifications d'intervention au temple de Russin ainsi que des documentations de sécurité sommaires pour les fontaines classées de cette localité. De plus, une planification d'évacuation préventive a été initiée dans un petit musée privé. Une sensibilisation à la conservation des archives et autres documents papier s'est déroulée aux Archives d'Etat. La visite d'un village protégé sous la conduite du conservateur cantonal des monuments ainsi que la découverte d'un domaine du XVIII^e siècle ont été l'occasion pour les participants d'entrevoir certaines facettes du patrimoine et des richesses culturelles de la campagne genevoise.

Une première dans un cours fédéral

Le «clou» de la semaine fût l'exercice combiné PBC/sapeurs-pompiers, organisé conjointement avec l'Organisation de protection civile Cressy (communes d'Onex et de Confignon). Les participants ont joué le rôle du service PBC de l'OPC. Le scénario prévoyait un incendie dans un musée régional. Les sapeurs-pompiers de la compagnie de Confignon, chargés d'éteindre le feu, ont alarmé l'OPC. À l'aide de fiches de sauvetage d'objets PBC préétablies, ils ont ensuite évalué les pièces les plus précieuses pour les remettre au service PBC. Une fois le sinistre maîtrisé, les hommes de la PBC ont reçu

l'autorisation de pénétrer à l'intérieur du « musée » pour l'évacuation des autres objets.

Ce baptême du feu a rendu possible la mise en pratique de l'ensemble des notions de la place sinistrée nouvellement acquises. Toutes les phases ont été appliquées: collabo-

ration avec les sapeurs-pompiers, conduite, poste collecteur d'objets PBC, emballage, surveillance, etc. Grâce à cette première réussite, ce type d'exercice d'engagement sur une place sinistrée s'inscrira annuellement dans le programme officiel du cours fédéral. Le

canton de Berne, partie francophone, a d'ores et déjà accepté d'accueillir le cours 2005.

Thierry Schmid, Protection des biens culturels Pierre-Edouard De Bay, adjoint de direction à la SCC



Le bâtiment du Grand Conseil aux armes de la PBC.



La magnifique salle du Grand Conseil fribourgeois.



LA SSPBC A QUARANTE ANS

Assemblée générale à Fribourg

Créée il y a quarante ans tout juste, la Société suisse pour la protection des biens culturels (SSPBC) s'est rassemblée deux jours à Fribourg, siège de l'association et de la Ligue internationale des sociétés de protection des biens culturels (créé en 1997). Elle y a tenu respectivement son assemblée générale et un symposium international, suivi d'une cérémonie officielle dans la salle du Grand Conseil. Ce congrès s'est achevé par une visite des Archives de l'état.

RENÉ MATHEY

«Pourquoi la culture et plus particulièrement les biens culturels méritent-ils d'être protégés ?». C'est par cette question presque saugrenue que Peter Hostettler, président de la SSPBC, a ouvert la cérémonie officielle

marquant les 40 ans de l'association et aussi les 50 ans de la convention de la Haye. La réponse tient à la propension de l'être humain à s'interroger sur sa provenance. Dans ce contexte, les biens culturels sont des témoignages permettant de comprendre, non seulement le présent, mais encore de préparer l'avenir en conclut le président.

«En Suisse», poursuit Peter Hostettler, «les responsables de la conservation des biens culturels sont les cantons et les communes, relayés au plan fédéral par la Comité suisse pour la protection des biens culturels qui tient à jour un inventaire national. Même si en Suisse nous avons la chance de posséder



De g.: Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat et Dominique de Buman, Syndic de Fribourg.



Peter Hostettler, président de la SSPBC.



Salve d'honneur tirée par le noble Contingent des Grenadiers fribourgeois.

